



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE

COMMUNE DE PORT DES BARQUES

SEANCE DU 25 JUILLET 2017

Date de convocation : 21 JUILLET 2017

Date d'affichage : 21 JUILLET 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 8

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14

L'an deux mil DIX SEPT, le VINGT CINQ JUILLET à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT DES BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mme DELATTRE Martine, Mr GEOFFROY Pierre, Mr LUCAS Patrick, Mr BRUNET Christian, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Adjoints, Mme LE DROUMAGUET Yolande, Mme FARDEAU Josette, Mr BERTHAUD Dominique, Mme JORE Stéphanie, Mr RAYMOND Jacques (arrivée à 19h11), conseillers municipaux.

Etaient absentes représentées, Mme BELET-PAGNIER Valérie, Mr DEMEURS Jean Lou, Mme WACOGNE Anne.

Etaient absents non représentés excusés : Mme BOUBIEN Catherine, Mr PUAUD David, Mme NORMAND Maryse.

Etaient absents non représentés : Mr ACCAD DEL BORRELLO Alexandre, Mr GAUDUCHEAU Robert,

Assistait également : Frédéric LARRIEU.

Secrétaire de séance : Mme DELATTRE.

Affiché le : 27 JUILLET 2017

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE
3. COMMUNE – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2016 – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT « LE PETIT CHEMIN »
4. COMMUNE – CHARTE DU RESEAU DES MEDIATHEQUES ROCHEFORT OCEAN
5. CAMPING – DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE REMISE SUR SEJOUR
6. CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N°1
7. PORT – ANNULATION PARTIELLE DU TITRE DE REGIE N°1 – BATEAU MICA II
8. PORT – DEMANDE EXCEPTIONNEL D'ANNULATION D'UN TITRE – BATEAU ALBATOR III
9. PORT – DEMANDE DE REMISE SUR TITRE – BATEAU CELTIC
10. PORT – DECISION MODIFICATIVE N°1

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017

11. TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22

12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire ouvre la séance à 19h08, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Delattre est le secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SCEANCE

Mme le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 15 mai 2017.

Aucune observation. Le compte rendu est adopté tel qu'il se présente.

3 COMMUNE – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2016 – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT « LE PETIT CHEMIN »

Mr Lucas présente ce qui suit :

La convention publique d'aménagement a été signée le 16 Février 2005 entre la Commune de Port des Barques et la SEMDAS pour une durée de 5 ans, en vue d'aménager un lotissement de 1,9584 ha environ au lieu-dit « Le Petit Chemin ».

La durée de cette convention qui a été prolongée à trois reprises, prend fin le 31 décembre 2017.

Le programme initial de cette opération prévoyait deux tranches, une première avec un programme de 13 lots à bâtir en maisons individuelles et une seconde pour une résidence de tourisme de 80 logements avec équipements de services (équipement sportifs, jeux, petite restauration).

La première tranche :

Suite à l'obtention d'un permis de lotir en mars 2007, la première tranche de 13 lots individuels a été viabilisée. La commercialisation de ces lots a pu s'achever à la fin de l'exercice 2010, au prix de 105 € TT le m².

La deuxième tranche :

En 2011, suite à la tempête Xynthia, une nouvelle orientation a été choisie pour l'aménagement de cette seconde tranche. La Commune a demandé la suspension du programme de résidence de tourisme, pour réaliser une opération facilitant le relogement des personnes sinistrées.

La SEMDAS, en collaboration avec la Commune, a donc défini un nouveau programme d'aménagement. Ces modifications de programme ont nécessité le dépôt d'un permis d'aménager modificatif délivré en juillet 2011, les travaux de viabilisation ont été réalisés en 2012 pour :

- 16 lots à construire,
- 3 îlots sur lesquels 17 logements sociaux ont été livrés en mars 2015.

Pour l'engagement de ces travaux, la SEMDAS a souscrit une autorisation de découvert avec la Caisse de Dépôts et Consignation d'un montant de 900 000 € a été renouvelée chaque année.

Elle a été ajustée à 550 000 € pour l'année 2016 et a été renouvelée dans les mêmes conditions qu'en 2017.

Au regard du rythme de la commercialisation des lots, qui a ralenti sur ces dernières années, une dynamique a pu être relancée suite à la baisse des prix de vente entérinée par la collectivité en avril 2016.

Le prix moyen des 13 lots restant a été ramené à 129 € TTC le m² au lieu de 137 € TTC.

La nouvelle grille de prix établie présente une variation de prix selon la localisation et la taille des lots.

Ainsi, trois compromis de vente avaient été signés en 2016.

Début 2017, trois compromis ont été signés au cours du premier semestre.

Comme annoncé en 2016, l'équilibre financier de l'opération est fragile.

La baisse des prix de cession avait été établie sur une hypothèse d'acquittement de la participation communale, provisoirement estimée à 190 000 €.

La commune, par délibération du 08 novembre 2016, a confirmé vouloir s'acquitter d'une partie de la participation sur 2017 à hauteur de 40 000 €.

Par ailleurs, les 10 lots restants devront se vendre sur les 4 années à venir, avec une hypothèse de vente de 3 lots chaque année puis 4 lots en 2020.

Une demande de découvert autorisé, voire un financement à moyen terme auprès de la Caisse de Dépôts et Consignation doit être envisagé pour l'année 2018 et les suivantes. Le montant concerné pourra être ajusté aux alentours de 400 000 €, selon les ventes concrétisées sur 2017.

Afin de maintenir l'équilibre de l'opération et compenser l'échelonnement de la participation communale sur 4 ans, les provisions financières, maintenues jusqu'à présents pour les travaux supplémentaires de remise en état de la voie d'accès provisoire aux chantiers, aménagée sur la parcelle agricole mitoyenne au lotissement et les travaux de reprise de la terre végétale stockée près du lotissement pour l'aménagement des futurs espaces verts ont été supprimées.

La convention publique d'aménagement arrivant à son terme le 31 décembre 2017, elle pourra être prolongée par avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'exercice 2016,
- De prévoir le remboursement de 50 000 € de notre participation sur le budget 2018.

Arrivée de Mr RAYMOND Jacques à 19h11.
POUR = 13

4 COMMUNE – CHARTE DU RESEAU DES MEDIATHEQUES ROCHEFORT OCEAN

Mme le Maire précise que ce point, à l'ordre du jour, est ajourné pour être représenté lors du prochain conseil municipal.

5 CAMPING – DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE REMISE SUR SEJOUR

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu la demande concernant le remboursement des arrhes pour un dossier à hauteur de 172,50 €.

Vu les conditions générales de réservation qui prévoient le remboursement des arrhes en cas d'annulation plus de 30 jours avant.

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le remboursement des arrhes pour un montant de 172,50 €.

POUR = 14

6 CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N°1

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Il est nécessaire de réajuster les comptes suivants :

DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTER	DIMINUER
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	300,00	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS		300,00
TOTAL		300,00	300,00

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la Décision Modificative de crédit N°1 du camping telle qu'elle est présentée ci-dessus.

POUR = 14

7 PORT – ANNULATION PARTIELLE DU TITRE DE REGIE N°1 – BATEAU MICA II

Mr Lucas présente ce qui suit :

Un nouveau plaisancier a demandé une place au port cette année.

Malheureusement, il s'est grièvement blessé en montant dans la navette. Par conséquent et au vu de ses blessures, il ne peut plus utiliser son bateau et souhaite annuler sa demande de mouillage.

Il demande le remboursement de son versement fait dans la régie n°1 de l'exercice 2017

Après avis favorable du Bureau Municipal en date du 19 juillet 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter l'annulation partielle du titre de régie n°1,
- D'accepter le renoncement au mouillage pour l'année 2017,
- D'accepter le remboursement partiel du mouillage à hauteur de 622,00 € TTC

POUR = 14

8 PORT – DEMANDE EXCEPTIONNELLE D'ANNULATION D'UN TITRE – BATEAU ALBATOR III

Mr Lucas présente ce qui suit :

Un plaisancier demande l'annulation de sa facture reçue le 27 mai 2017 suite à la vente de son bateau.

Le montant de sa facture s'élève à 717,85 € TTC

Après avis favorable du Bureau Municipal en date du 19 juillet 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter l'annulation partielle du rôle,
- D'accepter une réduction de la facture à hauteur de 358,93 € TTC,

POUR = 14

9 PORT – DEMANDE DE REMISE SUR TITRE – BATEAU CELTIC

Mr Lucas présente ce qui suit :

Un plaisancier a été facturé sans que soit pris en compte l'abattement de 100 € TTC pour mouillage à l'échouage.

Il est nécessaire d'annuler partiellement la facture du même montant.

Après avis favorable du Bureau Municipal en date du 19 juillet 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter l'annulation partielle du rôle,
- D'accepter une réduction de la facture à hauteur de 100,00 € TTC

POUR = 14

10 PORT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Mr Lucas présente ce qui suit :

Afin de pouvoir régler la facture, nous devons réajuster les comptes suivants :

DECISION MODIFICATIVE N°1**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTER	DIMINUER
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	1 500,00	
2151	RESEAUX DE VOIRIE		1 500,00
TOTAL		1 500,00	1 500,00

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la Décision Modificative de crédit N°1 du Port telle qu'elle est présentée ci-dessus.

POUR = 14

11 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22

JUIN

14-06-2017	COMMUNE – Devis pour raccordement électricité au niveau du Calvaire – 1 294,85 € TTC ENEDIS
15-06-2017	COMMUNE – Devis pour installation d'un coffret électrique au Calvaire – 738,88 € TTC ETS PERRIER
19-06-2017	COMMUNE – Devis révision du kubota broyeur – 830,18 € TTC ESPRIT MOTOCULTURE
19-06-2017	COMMUNE – Devis pour manifestation « Vent des Barques » le 26 juillet – 2 500 € TTC DUNOYER PIERRE
22-06-2017	COMMUNE – Devis pour remplacement d'un sanitaire proche de la Cabane du Lac – 692,60 € TTC SARL OELPC

JUILLET

11-07-2017	COMMUNE – Devis achat fourreau et supports pour panneaux sur voirie – 1 035,12 € TTC SIGNALISATION 17
20-07-2017	COMMUNE – Devis pour remplacement coffret électrique logement communal – 786,32 € ETS PERRIER
20-07-2017	COMMUNE – Devis réparation broyeur – 842,90 € TTC ESPRIT MOTOCULTURE
21-07-2017	COMMUNE – Devis groupe électrogène nuit des carrelats – 210,92 € TTC KILOUTOU

12 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Journées Polynésiennes

Mme le maire remercie Mme Joré et Mr Demeurs, conseillers municipaux, pour la magnifique manifestation des Journées Polynésiennes qui fut un franc succès.

Marché Fermier

Mme Fardeau souhaite que les services techniques mettent en place les tables pour la manifestation des marchés fermiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H28

Mme le Maire

Le secrétaire de séance

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017

DUMAND GORICHON Amandine		POUVOIR A MME WACOGNE
GEOFFROY Pierre		POUVOIR DE MME BELET PAGNIER
BRUNET Christian		POUVOIR DE MR DEMEURS
LUCAS Patrick		
LE DROUMAGUET Yolande		
FARDEAU Josette		
BERTHAUD Dominique		
NORMAND Maryse	ABSENTE NON REPRESENTEE EXCUSEE	
DEMEURS Jean Lou	ABSENT REPRESENTE	POUVOIR A MR BRUNET
RAYMOND Jacques		
WACOGNE Anne	ABSENTE REPRESENTEE	POUVOIR A MME DUMAND GORICHON
BELET-PAGNIER Valérie	ABSENTE REPRESENTEE	POUVOIR A MR GEOFFROY
PUAUD David	ABSENT NON REPRESENTE EXCUSE	
GAUDUCHEAU Robert	ABSENT NON REPRESENTE	
BOUBIEN Catherine	ABSENTE NON REPRESENTEE EXCUSEE	
ACCAD DEL BORELLO Alexandre	ABSENT NON REPRESENTE	
JORE Stéphanie		